



SNUDI FO *Haute-Garonne* 93, bd de Suisse 31200
Toulouse

www.snudifo31.com

Mail : snudi.fo31@gmail.com

Tél 05.61.47.89.55 Fax 09.59.86.78.22

Déclaration du Snudi FO à la CAPD du 24 janvier 2013

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Le mardi 22 janvier à Paris, 90 % des professeurs des écoles étaient en grève massive avec leurs syndicats SNUDI-FO, SNUIPP FSU, SE UNSA, CGT Educ'action, Sud-Education, Cnt.

Ils refusent la publication et la mise en œuvre du projet de décret Peillon sur les rythmes scolaires.

Ils refusent la territorialisation de l'école, ils refusent la double tutelle Etat-Mairie, ils refusent l'aggravation et la détérioration de leurs conditions de travail en augmentant leur temps de présence dans les écoles. C'est le point de vue des instituteurs dans tout le pays.

Le mercredi 23 janvier, dans toute la France, dans les préfetures, les rectorats et les inspections académiques, des rassemblements, des délégations, le plus souvent intersyndicaux, ont exprimé aux pouvoirs publics la volonté des personnels : abandon du projet de loi de refondation de l'école qui serait une loi de territorialisation de l'école publique, retrait du projet de décret sur les rythmes scolaires qui en est la première application, création des postes nécessaires (102 postes dans le premier degré en Haute-Garonne pour 2200 élèves supplémentaires, c'est encore une dégradation du taux d'encadrement et de nos conditions de travail, cela n'est pas acceptable !)

Les professeurs de lycées professionnels en grève le mercredi 23 janvier à l'appel du SNETAA-FO, ne veulent pas de la régionalisation de la formation professionnelle. Les conseillers d'orientation psychologues et tous les enseignants refusent le transfert aux régions de l'orientation scolaire.

Les personnels ne veulent pas de l'école du socle de compétences, ni des projets éducatifs territoriaux ni des contrats d'objectifs tripartites (établissement, région, rectorat).

Ils ne veulent pas que leurs obligations de service et leurs statuts soient remodelés et démantelés pour être adaptés à cette école territoriale qui ne serait plus l'école publique.

Début janvier, au Comité Technique Ministériel comme au Conseil Supérieur de l'Education, aucune organisation syndicale n'a approuvé le projet de décret du ministre sur les rythmes scolaires.

Le ministre doit entendre les personnels et abandonner ses projets. C'est ce que nous avons dit lors de sa venue à Toulouse le 17 janvier. C'est le sens du vœu qui a été adopté lors de la dernière CAPD du 29 novembre 2012.

Nous profitons à nouveau de cette CAPD, Monsieur le Directeur Académique, pour vous demander de transmettre ces revendications au ministre.

Le lundi 28 janvier à 17 heures, à l'appel de plusieurs d'entre elles, les fédérations de d'éducation nationale doivent se réunir. Si Monsieur le Ministre s'obstine, notre fédération proposera à toutes les fédérations et

syndicats nationaux de décider d'appeler à une grève nationale sur deux mots d'ordre clairs : retrait du projet de loi, retrait du projet de décret sur les rythmes scolaires.

Cette CAPD se réunit aujourd'hui pour aborder la question des promotions. Face au blocage des salaires, les promotions deviennent le seul moyen pour les personnels de gagner un peu plus d'argent.

Avec Notre fédération Générale des Fonctionnaires, nous revendiquons toujours l'augmentation de 44 points d'indice pour tous et 5 % d'augmentation du point d'indice. Nous revendiquons toujours le retrait du prélèvement du jour de carence qui oblige les agents à payer lorsqu'ils sont malades.

Pour FO, ce sont les salaires qui doivent être augmentés pas le temps de présence des enseignants dans les écoles.

Pour ce qui concerne cette instance dans laquelle nous siégeons, nous considérons, comme nous l'avons déjà dit à multiples reprises, que sa date tardive est préjudiciable aux enseignants. Nous demandons à nouveau que la CAPD de promotion soit réunie en début d'année scolaire comme dans les autres départements.

Enfin, nous vous avons fait parvenir nos questions diverses par écrit dans les délais demandés. Nous vous demandons d'y répondre.